

*Recours au Règlement—M. McGrath*

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Cela tient plus de la réalité que de la fiction.

**Une voix:** C'est une idée de ce que nous réserve l'avenir.

[Français]

**Mme le Président:** Je présente toutes mes excuses au très honorable premier ministre, mais l'exemple vient de haut. Le très honorable premier ministre a la parole.

[Traduction]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'attire aussi votre attention sur «les bleus» et, avant que cette question ne soit débattue, je vous demande de juger si le député a le droit de dire, comme il vient de le faire, que j'ai intentionnellement induit la Chambre en erreur.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, je respecte grandement le Règlement et les usages de la Chambre. Dans mon enthousiasme, j'ai pu employer le mot «intentionnellement». L'usage parlementaire étant ce qu'il est, je retire immédiatement et franchement ces propos que j'ai tenus au premier ministre.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

M. McGRATH—LES SONDAGES D'OPINION PUBLIQUE—RÉPONSE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement au sujet de la réponse que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a fournie hier à propos de la publication de certains sondages effectués pour le compte du gouvernement. Mon objection a trait aux moyens que le ministre a choisis pour communiquer le résultat de ces sondages aux députés. Je signale à titre d'exemple, qu'il ne s'est pas prévalu de l'article 41(2) du Règlement qui autorise un ministre à déposer à la Chambre tout document qui lui semble bon.

Je pourrais même soulever la question de privilège, car si le ministre avait rendu les sondages publics à la Chambre, nous aurions pu savoir avec exactitude si une annonce publicitaire parue la semaine dernière dans le *Financial Post* sous le titre «Bon de commande du rapport Goldfarb» ne nous donne pas lieu de penser que l'on a gravement porté atteinte à nos privilèges de parlementaires. Voici un extrait de cet encart publicitaire d'une page:

Le volume de 1981 du rapport de la société Goldfarb contiendra une rubrique détaillée sur l'attitude du public face au débat constitutionnel.

Cet encart précise également où l'on doit s'adresser pour se procurer ce rapport. Un service d'experts-conseils professionnels offre donc, moyennant finances, des renseignements que l'on a refusé de communiquer à la Chambre. Cela constitue à mon avis un grave outrage aux privilèges de tous les députés. Je me réserve le droit de soulever cette question ultérieurement.

● (1510)

**AFFAIRES COURANTES**

[Français]

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 1205 et 1368.

[Texte]

LA RÉSIDENCE DE L'AMIRAL ROBERT FALLS—BRUXELLES—LES ARTICLES DE MÉNAGE

Question n° 1205—**M. Cossitt:**

1. Combien ont coûté tous les articles de ménage que le gouvernement a achetés, commandés ou songé à acheter pour la résidence louée à Bruxelles pour l'amiral Robert Falls?

2. Quelle est la liste complète de tous ces articles et quel en est le prix dans chaque cas a) dans la monnaie utilisée pour l'achat, b) en dollars canadiens?

**M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Le coût total du contenu, de l'ameublement, des installations ou autres articles achetés, commandés ou dont le ministère des Affaires extérieures envisage l'achat pour la résidence louée à Bruxelles pour l'amiral Robert Falls, est de \$75,679.24. Il convient de noter que l'ameublement et le matériel seront utilisés par le ministère à d'autres fins lorsque le mandat de l'amiral Falls prendra fin comme président du comité militaire de l'OTAN.

2. Ci-joint la liste complète des articles achetés par le ministère des Affaires extérieures et les prix d'achat dans la devise du pays d'achat et en dollars canadiens.

Achats pour la résidence de l'amiral Falls à Bruxelles

A) Achats au Canada

N° de commande	Fournisseur	Description générale	Prix d'achat
01084	Yamaha	Piano à queue	\$ 4,057.00
01166	Creative Custom	Armoires, tables, et chaises	11,430.00
01167	Knechtel	Table roulante	184.00
01169	Frederick Cooper	Lampes	235.43
01180	Sun-lite Int	Meubles de jardin	811.31
01181	Stackmore	Tables et chaises de bambou	1,097.35
01182	Barrymore	Tissu	104.00
01183	Samo	Tissu	82.50
01184	Barrymore	Bergères	5,652.00
01185	Craftline	Étagères et tables	1,379.00
01186	Charterhouse	Tissu	256.41
01310	Barrymore	Causeuse et fauteuils	3,720.00
01314	Sanderson	Tissu	671.15
01315	Greene's Lighting	Lustre et applique	672.71
01435	Simmons	Sommier et matelas	130.00
01438	Barrymore	Tissu	440.00
01439	Famous Swiss Bedspread	Couvre-lits pour lit simple et lit double	587.00
01441	Barrymore	Tissu	2,686.75
01443	Kobe	Tissu	665.55
01444	H.P.L. Furniture	Tête de lit et tables de nuit	131.00
01445	Simmons	Cadre de lit	30.50
01446	Charterhouse	Fauteuil crapaud et pouf	338.00
01447	Barrymore	Tissu	120.00
01448	Barrymore	Tissu	584.00
01551	Kirsch	Tringles à rideaux	121.40
01459	Baetz	Vitrine	499.00
01522	Creative Customs	Tables	7,652.00
01528	Conestoga Carpets	Tapis	10,040.55
01529	Conestoga	Tapis sur mesures	4,292.96
01530	Frederick Cooper Lamp	Lampes et lampadaires	2,249.89
14372	Friedman Bros.	Glaces	994.47
01553	Kobe Fabrics	Tissu	91.80
01572	Samo	Tissu	82.50
01566	Barrymore	Tissu	400.50
01573	Vogel Peterson	Porte-manteaux	425.20
	Prévu	Congélateur électrique	300.00
Total			\$63,215.93